

Pourquoi avoir une couverture Prévoyance

✓ Pour vous protéger, vous et vos proches en cas d'arrêt de travail, de décès, d'invalidité suite à une maladie ou un accident.

✓ Maintenir votre niveau de vie en cas d'incapacité à travailler.

En effet, l'Etat, employeur, ne prévoit pas d'assurance prévoyance pour ses personnels. Il laisse à la propre initiative de ses agents la souscription à cette garantie.

La MAGE pallie ce manque en proposant cette garantie à tous les fonctionnaires (contractuels, titulaires ou stagiaires).

Nos garanties MAGE **Prévie** et MAGE **Prévie+** assurent un complément de salaire dès la mise à demi-traitement, une rente invalidité, un capital décès et une rente éducation.

Toutes les prestations de Prévoyance de la MAGE ne sont pas imposables.

Contrairement aux principes assurantiels où la prime est liée au risque encouru, l'esprit mutualiste s'applique à nos cotisations où l'âge n'a aucunement sa place.

LES COTISATIONS

MAGE Prévie

0,77% du salaire de base*

MAGE Prévie+

1% du salaire de base*

(*) du traitement indiciaire brut + Indemnité de résidence et Indexation Ile de la Réunion

MUTUELLE AUTONOME
GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION

Enseignement supérieur,
Éducation, Recherche, Culture

MAGE

mutuelle de l'éducation
santé • prévoyance • et plus



PARIS

42 bis rue d'Ulm 75005 Paris
du lundi au vendredi
de 9h à 17h sans interruption



LYON

15 rue Bancel 69007 Lyon
du lundi au vendredi
9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

INFORMATION - DEVIS - ADHÉSION

mage.fr
01 43 29 15 75
du lundi au vendredi 9h-12h30 / 13h30-17h
info@mage.fr



MUTUELLE N° 343 030 037 SOUMISE AUX DISPOSITIONS DU LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITÉ
Centre 505 de Sécurité sociale à Paris et dans le Rhône
Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche, Culture et Communication,
Jeunesse et Sports

MAGE

mutuelle de l'éducation
santé • prévoyance • et plus

Enseignement supérieur,
Éducation, Recherche, Culture

GARANTIE PRÉVOYANCE

COMPLÉMENT DE SALAIRE, DÉCÈS ET INVALIDITÉ

MAGE Prévie MAGE Prévie+

REF43 06/2017 - Brochure, sans valeur contractuelle. Les statuts et documents contractuels sont disponibles dans nos agences MAGE ou sur mage.fr.



Se protéger
avec un temps
d'avance

CENTRE DE SÉCURITÉ SOCIALE À PARIS ET DANS LE RHÔNE

Pour votre protection et celle de votre famille

Les deux options Prévoyance MAGE **Prévie** et MAGE **Prévie+** s'adressent aux personnes déjà couvertes en complémentaire santé. La prévoyance est fortement conseillée pour que les difficultés financières ne s'ajoutent pas aux épreuves de la maladie ou de l'accident.

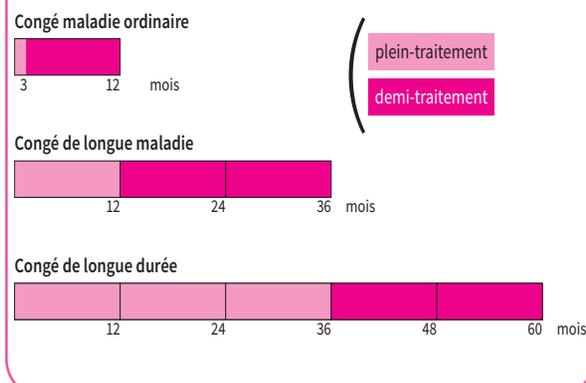
L'option MAGE **Prévie+** est conseillée aux personnels ayant des enfants à charge.

	MAGE Prévie	MAGE Prévie+
Capital décès - Perte totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	85%	100%
Rente invalidité	INCLUDE	INCLUDE
Allocations journalières	75%	80%
Rente éducation		INCLUDE
Allocation obsèques	765 €	765 €

Complément de salaire en cas d'incapacité temporaire totale de travail

Le statut de fonctionnaire prévoit qu'en cas d'arrêt de travail consécutif à une maladie ou à un accident votre employeur ne vous verse plus que 50 % de votre salaire (demi-traitement) au-delà d'un certain nombre de jours d'arrêt variant selon le type de congé.

La prise en charge du salaire selon le type de congé maladie



LE COMPLÉMENT DE SALAIRE MAGE

MAGE **Prévie** et MAGE **Prévie+** assurent un complément à la part de salaire versée par l'employeur (ou indemnités versées par la Sécurité sociale).

Le versement d'allocations journalières prend effet dès la mise à demi-traitement et couvre toute la période où le fonctionnaire perçoit 50% de son salaire.

Capital décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, un capital sera versé aux bénéficiaires désignés ou aux héritiers légaux.

Le montant de ce capital correspond à 85 % ou 100 % (selon l'option choisie) de l'assiette annuelle utilisée pour le calcul de cotisation.

Allocation obsèques

Versement d'une allocation forfaitaire de 765 € au(x) bénéficiaire(s) lors du décès de l'adhérent. Il permet de couvrir certains frais engagés lors de cet événement.

Rente Éducation

En cas de décès de l'assuré, la garantie MAGE **Prévie+** assure le versement d'une rente par enfant à charge mineur ou âgé de – de 26 ans s'il poursuit des études.

Le montant de la rente correspond à un pourcentage de l'assiette de cotisation et qui varie selon l'âge du bénéficiaire :

- 6% pour les – de 12 ans
- 9% pour les 12/18 ans
- 12% pour les 18/26 ans

Rente Invalidité

En cas d'invalidité reconnue par le comité médical ou par la Sécurité sociale, une rente complémentaire à la rémunération de l'assuré peut être versée. Le montant de cette rente varie en fonction du taux d'incapacité professionnelle et du taux d'incapacité fonctionnelle.

L'assurance Multirisque professionnelle est incluse.

Elle couvre les conséquences de fautes professionnelles, d'erreurs, d'omissions ou de négligences durant votre activité d'enseignant. Elle couvre également toute intervention amiable ou judiciaire en vue de vous défendre devant les tribunaux si vous êtes poursuivi dans le cadre de votre activité.

MAGE

mutuelle de l'éducation
santé • prévoyance • et plus

*Enseignement supérieur,
Éducation, Recherche, Culture*



VOTRE SANTÉ NOTRE RÉFÉRENCE

CENTRE DE SÉCURITÉ SOCIALE À PARIS ET DANS LE RHÔNE

La mutuelle de votre quotidien



Serge GUINCHARD
Président de la MAGE
Recteur Honoraire



Cette année, la Mutuelle MAGE fête ses 30 ans !

Depuis 30 ans, la MAGE accorde beaucoup d'importance aux valeurs fondamentales que sont la liberté de choix et la diffusion d'une offre adaptée en matière de santé et de prévoyance. La MAGE a été créée par des enseignants pour des enseignants.

Nous plaçons nos adhérents au cœur de notre réflexion en apportant des réponses à l'évolution des besoins des différents personnels.

Nous restons fidèles à notre politique de cotisation, une des plus intéressantes de la fonction publique. Une cotisation adaptée à chacun qui ne prend pas en compte les rémunérations variables.

La MAGE permet également des cotisations forfaitaires pour la complémentaire santé, et cela pour la 1^{ère} fois au sein des mutuelles de la fonction publique.

La proximité avec nos adhérents est l'une de nos priorités. Une autre priorité d'importance est la confiance administrative : pour exemple, depuis ce début d'année, la transmission électronique des décomptes Sécurité sociale est automatique vers votre mutuelle MAGE.

En 2017, la MAGE c'est :

- plus de 25 000 bénéficiaires, parents, conjoints, enfants
- 4 types de couverture santé qui s'adaptent à vos besoins dans le temps !
- une référence en matière de couverture prévoyance
- la gestion de la Sécurité sociale*
- l'équipe Satisfaction à votre écoute de 9h à 18h !

Merci de nous faire confiance depuis 30 ans. Toutes les équipes de la MAGE et moi-même restons attentifs à vos attentes. Nous sommes plus que toujours tournés vers un avenir, le vôtre.

Pourquoi nous choisir ?

Mutualité

La MAGE est fidèle aux valeurs mutualistes, elle est soumise au code de la mutualité.

Adaptabilité

- Une mutuelle à taille humaine.
- Libre choix du professionnel de santé.
- L'assurance Multirisque professionnelle offerte.
- Offre prévoyance seule.

Garantie

- Une cotisation transparente et réduite : nous ne tenons pas compte des primes et des heures supplémentaires (jusqu'à 30% d'économie).

Proximité

- Disponibilité 24/24 : un espace personnel dédié qui allie réactivité et écoute.
- Accédez à vos remboursements en temps réel.
- **Télétransmission** NOUVEAU automatique de vos décomptes sécu vers votre complémentaire santé MAGE.

Avantages



Offres spécifiques dans les 1800 magasins de leurs réseaux.

* à Paris et dans le Rhône

Pour une protection adaptée

4 garanties santé + prévoyance

Vous avez moins de 30 ans et de faibles besoins en santé ?

> *La MAGE Tremplin est faite pour vous*

Vous avez besoin d'une garantie santé et prévoyance* à moindre coût ?

> *La MAGE Économique est là pour vous*

Vous avez besoin d'une garantie santé et prévoyance* confortable ?

> *La MAGE Liberté vous attend*

Vous avez besoin d'une garantie santé et prévoyance* avec des prestations optimales ?

> *La MAGE Sérénité répond à vos besoins*

	MAGE Tremplin	MAGE Économique	MAGE Liberté	MAGE Sérénité
HOSPITALISATION	●	●●●	●●●	●●●●
SOINS COURANTS	●●	●●	●●●	●●●●
DENTAIRE	●	●●	●●●	●●●●
OPTIQUE	●	●●	●●●	●●●●
MÉDECINE DOUCE	●	●●	●●●	●●●●
PRÉVOYANCE		●●●	●●●●	●●●●

2 garanties prévoyance

Vous êtes déjà couvert en complémentaire santé par un autre organisme, souscrivez seulement à la prévoyance*, MAGE Prévie ou MAGE Prévie+ (voir page 5).

LES + DE NOS GARANTIES

- ✓ L'assurance Multirisque professionnelle offerte
- ✓ Un accès simplifié aux autres options pour s'adapter à vos besoins
- ✓ Une cotisation claire et transparente

(* Prévoyance : complément de salaire, décès et invalidité)

.04

Sécurité sociale

.05

MAGE Prévie / MAGE Prévie+

.06

MAGE Tremplin

.07

MAGE Économique

.08

MAGE Liberté

.09

MAGE Sérénité

.10.11

Comparez nos garanties

Centre de Sécurité sociale à Paris et dans le Rhône

Pour qui ?

Les fonctionnaires d'État stagiaires ou titulaires travaillant dans un établissement public pour :

- L'Éducation nationale
- L'Enseignement supérieur et la Recherche
- La Culture et la Communication
- La Jeunesse et les Sports

Pourquoi choisir la MAGE comme centre de Sécurité sociale ?

L'affiliation au régime des fonctionnaires est obligatoire.

La MAGE, Régime obligatoire, vous garantit :

- Un remboursement en 48h et en une seule fois (un seul organisme gère votre Sécurité sociale et votre mutuelle)
- Une équipe dédiée qui répond à toutes vos questions par email en moins de 24h

Comment s'inscrire ?

Vous devez simplement remplir le formulaire **Déclaration de changement de situation** et le retourner avec les documents demandés à votre agence MAGE.

> *Document disponible sur mage.fr*



PARTOUT EN FRANCE : NOUVEAU SERVICE

Mise en place de la télétransmission : transfert automatique de vos décomptes de Sécurité sociale (MGEN, CPAM...) vers votre complémentaire santé MAGE.

- Gain de temps
- Démarche simplifiée

Assurance habitation MAGE

À partir de
8,75€/mois

Une protection complète quel que soit votre logement :



Incendie



Vol/Vandalisme



Dégâts des eaux



Bris de vitrages



Bijoux et objets en métaux précieux



Assistance et dépannage 24h/24 et 7j/7

OPTION ASSURANCE SCOLAIRE :
École, loisirs et vacances :
Chacun de vos enfants est couvert pour 17€ par an seulement.

Ce contrat est souscrit par l'intermédiaire de Sem Assur, SARL de courtage d'assurance. ORIAS n°07028998. RCS Paris : 390191799

Notre partenaire 
AS ASSURANCE vous propose une **assurance de prêt immobilier** très avantageuse.

> *en savoir + sur mage.fr*

MAGE Prévie/Prévie+

exclusivité MAGE

L'État, employeur, ne prévoit pas d'assurance prévoyance pour ses personnels. Il laisse à la propre initiative de ses agents la souscription à cette garantie auprès d'un organisme extérieur. MAGE Prévie pallie ce manque en proposant cette garantie à tous les fonctionnaires (contractuels, titulaires ou stagiaires). **La prévoyance assure un complément de salaire sur toute la durée du demi-traitement, une rente invalidité, un capital décès et une rente éducation.**

La prévoyance est fortement conseillée pour que les difficultés financières ne s'ajoutent pas aux épreuves de la maladie ou de l'accident.

	MAGE Prévie	MAGE Prévie+
Capital décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) Pourcentage de l'assiette annuelle utilisée pour le calcul de la cotisation	85%	100%
Rente invalidité Rente variable selon le taux d'incapacité fonctionnel et le taux d'incapacité professionnel	INCLUDE	INCLUDE
Allocations journalières Complément de rémunération calculé sur la base de l'assiette utilisée pour le calcul de la cotisation	75%	80%
Rente éducation Une rente par enfant à charge est servie jusqu'à l'âge de 26 ans en cas de poursuite des études	-	INCLUDE
Allocation obsèques	765 €	765 €

*Se protéger
avec un temps
d'avance*



Exemple de cotisation

Alexandre, 45 ans, secrétaire administratif couvert en complémentaire santé par sa conjointe, cotise seulement pour MAGE Prévie. Avec un revenu brut mensuel de 2 060,50 €, sa cotisation est de 15,86 € /mois.

En cas de mise à demi-traitement il percevra de la MAGE 525,14 € par mois.

LES COTISATIONS

MAGE Prévie

0,77% du salaire de base*

MAGE Prévie+

1% du salaire de base*

(*) du traitement indiciaire brut + Indemnité de résidence et Indexation Ile de la Réunion

LES +

✓ Incline dans les garanties MAGE Économique MAGE Liberté et MAGE Sérénité

> en savoir + sur mage.fr

MAGE Tremplin

MAGE Tremplin, la **couverture santé pour les moins de 30 ans**, vous permet d'avoir une vraie complémentaire santé efficace et complète.

Conçue spécialement pour les plus jeunes ayant un budget modeste ou pour ceux dont les besoins en santé sont faibles.

Pour une prise en charge complète, **MAGE Tremplin rembourse à 100 %⁽¹⁾** tous les soins : l'hospitalisation, les médicaments prescrits et remboursables, les soins médicaux et paramédicaux acceptés par la Sécurité sociale. Des forfaits santé sont également inclus en optique, test de grossesse, médecine douce...

(1) du tarif de Responsabilité de la Sécurité sociale



Cotisation unique et forfaitaire
23€/mois
par bénéficiaire
Option réservée aux - de 30 ans

Exemple de prestation

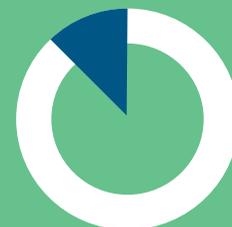
Anaïs, 25 ans, professeur des écoles stagiaire, souhaite partir en Bolivie aux prochaines vacances.

Il lui est fortement conseillé de se protéger contre la fièvre jaune.

L'injection du vaccin coûte environ 70 € et n'est pas remboursée par la sécu.

La MAGE lui remboursera 60 €.

10€
Restent à charge



60€
MAGE Tremplin

0€
Sécu

LES +

- ✓ Un accès simplifié aux autres options pour s'adapter à vos besoins
- ✓ Une cotisation claire et transparente

> en savoir + sur mage.fr

Débuter dans la vie active en toute tranquillité



MAGE Économique

MAGE Économique assure vos prestations santé + prévoyance ainsi que votre assurance Multirisque professionnelle.

Une des offres les plus intéressantes au sein de la fonction publique avec un rapport cotisation/prestations inégalé.

Pour être bien couvert à moindre coût, que vous soyez célibataire, en couple ou une famille, MAGE Économique répond à vos attentes.

Pour votre cotisation, nous ne prenons pas vos primes et indemnités ; le calcul se fait uniquement sur le traitement indiciaire brut(*).

MAGE Prévie (voir page 5) est incluse pour vous assurer une protection complète.

ADHÉRENT PRINCIPAL

santé + prévoyance

Âge	Cotisation mensuelle	
- de 30 ans	2,12%	du salaire
30 ans et +	2,50%	de base*

BÉNÉFICIAIRE CONJOINT

santé

- de 65 ans	36 €
65 ans et +	51,75 €

BÉNÉFICIAIRE ENFANT

santé

- de 12 ans	4 €
12-14 ans	6 €
15-17 ans	8 €
18 ans et +	20 €

(*) du traitement indiciaire brut + Indemnité de résidence et Indexation Ile de la Réunion

Exemple de cotisation

Christophe, 42 ans, professeur d'EPS en REP, a un salaire de base brut de 2 292 €/mois.

Ses indemnités, REP de 173,40 €/mois et ISOE de 99,93 €/mois n'entrent pas dans le calcul de sa cotisation MAGE.

Pour lui, sa conjointe et leurs deux enfants de 8 et 10 ans, Christophe cotise au total 93,30€ mois.

Nous avons pensé à l'essentiel, même à votre budget !

LES +

- ✓ MAGE Prévie incluse (p5)
- ✓ Chaque parent peut couvrir gratuitement un enfant de - de 12 ans

> en savoir + sur mage.fr



MAGE Liberté

MAGE Liberté vous offre des garanties pour vous soigner comme vous l'entendez avec **des prestations renforcées en hospitalisation, en soins courants et un forfait médecine douce.**

La MAGE a toujours souhaité laisser à ses adhérents le libre choix de leur praticien ou établissement de soins.

Cette option prend en charge l'essentiel de vos soins courants, avec notamment les dépassements d'honoraires à hauteur de 150%⁽¹⁾ pour les consultations de spécialistes et de 120%⁽¹⁾ pour les auxiliaires médicaux.

Pour ceux qui font appel aux médecines douces, un forfait de 130 € par an leur est réservé.

La spécificité de cette offre réside aussi dans sa tarification avec une cotisation santé forfaitaire pour une plus grande transparence.

(1) du tarif de Responsabilité de la Sécurité sociale

Une formule complète et équilibrée pour tous

ADHÉRENT PRINCIPAL

santé + prévoyance

Âge	Cotisation mensuelle
- de 30 ans	25 €
30-34 ans	36 €
35-39 ans	45 € + 0,7%
40-44 ans	55 € du
45-49 ans	64 € salaire
50-54 ans	72 € de base*
55-59 ans	80 €
60 ans et +	88 €

BÉNÉFICIAIRE CONJOINT

santé

à partir de 30 €

BÉNÉFICIAIRE ENFANT

santé

- de 12 ans	9 €
12-17 ans	12 €
18 ans et +	23 €

(*) du traitement indiciaire brut + Indemnité de résidence et Indexation Ile de la Réunion

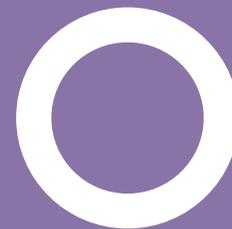
Exemple de prestation

Sarah, 33 ans, assistante sociale, consulte son ostéopathe deux fois par an.

Sa consultation à 60€ lui est remboursée en totalité.

0€

Reste à charge



120€

MAGE Liberté

0€

Sécu

LES +

- ✓ MAGE Prévie+ incluse (p5)
- ✓ La cotisation est plafonnée à trois enfants mineurs

> en savoir + sur mage.fr

MAGE Sérénité

MAGE Sérénité, nouvelle option santé + prévoyance, vous offre des prestations optimales pour une tranquillité d'esprit.

Que ce soit pour vous, votre conjoint(e) ou vos enfants, **MAGE Sérénité garantit les remboursements les plus élevés de la gamme MAGE.**

Des prestations renforcées avec des remboursements à 450%⁽¹⁾ en prothèses dentaires (sans plafond annuel), à 200%⁽¹⁾ pour les consultations généralistes et spécialistes et avec une prise en charge jusqu'à 500 € pour vos lunettes.

MAGE Sérénité vous fait bénéficier des différents forfaits prévention et médecine douce les plus élevés.

(1) du tarif de Responsabilité de la Sécurité sociale

ADHÉRENT PRINCIPAL

santé + prévoyance

Âge	Cotisation mensuelle	
- de 30 ans	32 €	
30-34 ans	48 €	
35-39 ans	60 €	
40-44 ans	72 €	+ 0,7% du salaire de base*
45-49 ans	83 €	
50-54 ans	95 €	
55-59 ans	108 €	
60 ans et +	122 €	

BÉNÉFICIAIRE CONJOINT

santé

à partir de 32 €

BÉNÉFICIAIRE ENFANT

santé

- de 12 ans	16 €
12-17 ans	20 €
18 ans et +	30 €

(*) du traitement indiciaire brut + Indemnité de résidence et Indexation Ile de la Réunion

Exemple de prestation

Ali, 49 ans, directeur de recherche, porte des lunettes avec verres progressifs.

Sans MAGE Sérénité, sa dernière paire lui aurait coûté 552,69 €

52,69€
Restent à charge



500€ **12,31€**
MAGE Sérénité Sécu

LES +

- ✓ MAGE Prévie+ incluse (p5)
- ✓ La cotisation est plafonnée à trois enfants mineurs, gratuit pour le 4^{ème} enfant

> en savoir + sur mage.fr

Le meilleur pour votre santé





La maternité

• Libre à vous de choisir votre maternité, privée ou publique, la MAGE applique les mêmes remboursements jusqu'à 200% du tarif de Responsabilité de la Sécurité sociale

• Pour votre confort, la chambre particulière est prise en charge ⁽¹⁾

• Forfait maternité

• Dispense de cotisation pour l'enfant en MAGE Économique (voir page 7).

SOINS COURANTS

Consultations/visites médecins Généralistes (3)

Consultations/visites médecins Spécialistes (3)

Psychiatrie (3)

Actes techniques médicaux dont radiologie (3)

Auxiliaires médicaux [infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, sage-femme, orthoptiste, orthophonie]

Analyses médicales

Pharmacie - vignettes bleues et blanches

- vignettes orange

DENTAIRE

Soins

Inlay onlay

Prothèses

Implants (2 maximum par an)

Orthodontie acceptée par la Sécurité sociale - traitement actif (TO 45 et TO 90)

- traitement de contention et autre traitement

Orthodontie refusée par la Sécurité sociale

OPTIQUE

Lunettes (6)

- équipement avec verres simples (7)

- équipement avec verres complexes ou très complexes (7)

Lentilles

- acceptées par la Sécurité sociale

- refusées par la Sécurité sociale

HOSPITALISATION

Hospitalisation y compris honoraires médicaux (3)

Forfait journalier hospitalier

Forfait journalier psychiatrie

Participation forfaitaire

Frais d'accompagnement pour enfant <12 ans (8)

Chambre particulière (9)

MÉDECINE DOUCE / PRÉVENTION

Forfait médecine douce [Ostéopathie, Acupuncture, Homéopathie, consultation Diététicien, Chiropraxie (10)]

Forfait stop tabac (12)

Forfait contraception (réservé aux membres adhérents féminins)

Forfait test de grossesse

Chirurgie réfractive (13)

Vaccins et rappels non remboursés par la SS

AUTRES SOINS

Cure Thermale (honoraires)

- Frais d'hébergement acceptés par la Sécurité sociale

- Frais d'hébergement refusés par la Sécurité sociale (15)

Transport

Petit appareillage

Semelles orthopédiques

Forfait maternité (16)

Audioprothèses

ALLOCATION OBSÈQUES

ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

PRÉVOYANCE

Le présent tableau a été élaboré sur la base de la loi du 13/08/2004 relative à la réforme de l'assurance maladie et aux décrets d'application à la date du 30/04/2009. Toutes les options respectent les dispositions des articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale relatives aux « contrats responsables ».

Les taux incluent les remboursements de la Sécurité sociale. (2)

Sécurité sociale	MAGE Tremplin	MAGE Économique	MAGE Liberté	MAGE Sérénité
70%	100%	100%	115%	200%
70%	100%	100%	150%	200%
70%	100%	100%	100%	150%
70%	100%	100%	120%	130%
60%	100%	100%	120%	130%
60%	100%	100%	100%	130%
30% ou 65%	100%	100%	100%	100%
15%	100%	/	/	100%
70%	100%	100%	115%	150%
70%	100%	100%	115%	150%
70%	100% ⁽⁴⁾	186%	228%	450%
0%	/	124 €	169,85 €	520 €
100%	100% ⁽⁴⁾	150%	200%	250%
70% ou 100%	100% ⁽⁴⁾	150%	150%	200%
0%	30 €/an ⁽⁴⁾	90% ⁽⁵⁾	90% ⁽⁵⁾	90% ⁽⁵⁾
60%	50 €	100 €	120 €	300 €
60%	200 €	200 €	200 €	500 €
60%	100% + 30 €/an	200 €/an	250 €/an	250 €/an
0%	/	85 €/an	85 €/an	180 €/an
80 à 100%	100%	155%	155%	200%
0 €	18 €	18 €	18 €	18 €
0 €	13,50 €	13,50 €	13,50 €	13,50 €
0 €	18 €	18 €	18 €	18 €
0 €	/	oui	oui	oui
0 €	/	46 €/jour	54 €/jour	60 €/jour
0 €	25 €/an ⁽¹¹⁾	25 €/an	130 €/an	160 €/an
50 € ou 150 €	90 € ou 190 €/an	65 € ou 165 €/an	80 € ou 180 €/an	80 € ou 180 €/an
	0 €	40 €/an	/	50 €/an 50 €/an
0 €	10 €/an	/	/	/
0 €	/	150 €/œil	180 €/œil	180 €/œil
0 €	60 €/an	oui ⁽¹⁴⁾	oui ⁽¹⁴⁾	oui ⁽¹⁴⁾
65% à 80%	100%	100%	100%	100%
0%	/	50%	50%	50%
65%	100%	100%	100%	100%
60%	100%	100%	115%	115%
60%	100%	100%	115%	115% + 75 €
0 €	60 €	153 €	183 €	183 €
60%	60 €/an	200 €/an	300 €/an	650 €/an
	/	765 €	765 €	765 €
		OUI	OUI	OUI OUI
	/	MAGE Prévie	MAGE Prévie+	MAGE Prévie+

(1) Sauf MAGE Tremplin.

(2) Remboursement Sécurité sociale (SS) + complémentaire santé sur la base du Tarif de Responsabilité de la SS dans le parcours de soins coordonné.

(3) Pour les praticiens n'ayant pas adhéré à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO, le remboursement de la part complémentaire sera minoré de 20 % pour les prises en charge au-delà de 100%.

(4) Forfait s'appliquant aux prothèses dentaires et à l'orthodontie remboursées ou non par la Sécurité sociale.

(5) Suivant accord, versement d'un remboursement plafonné à 90% des soins évalués selon la nomenclature.

(6) Remboursement limité à un forfait tous les deux ans (date à date à partir du premier forfait servi).

(7) Le montant du forfait varie selon le type d'équipement et de correction.

(8) 50% du prix de journée dans la limite de 20 jours par an.

(9) Hors psychiatrie et limité à 90 jours/an.

(10) Praticien diplômé de l'IFEC

(11) La chiropraxie n'est pas prise en compte en MAGE Tremplin.

(12) Forfait total incluant le remboursement forfaitaire de la Sécurité sociale. S'applique aux substituts de nicotine ouvrant droit au forfait Sécurité sociale.

(13) Forfait par œil, limité à 2 fois par an.

(14) Prise en charge à 100% des vaccins et rappels prescrits médicalement, non remboursés par l'assurance maladie ni par l'employeur.

(15) Dans le cadre d'une cure thermique médicalement justifiée, limités à 50% du forfait d'hébergement de l'assurance maladie de 21 jours.

(16) Limité à un forfait par enfant.

MUTUELLE AUTONOME
GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION

*Enseignement supérieur,
Éducation, Recherche, Culture*

MAGE

mutuelle de l'éducation
santé • prévoyance • et plus



PARIS

42 bis rue d'Ulm 75005 Paris
du lundi au vendredi
de 9h à 17h sans interruption



LYON

15 rue Bancel 69007 Lyon
du lundi au vendredi
9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

INFORMATION - DEVIS - ADHÉSION

mage.fr
01 43 29 15 75
du lundi au vendredi 9h-12h30 / 13h30-17h
info@mage.fr



MEMBRE PRINCIPAL

1.1. ÉTAT CIVIL : Mme M.

NOM naissance : _____

NOM marital (usuel) : _____

1er PRÉNOM : _____

ADRESSE : N° _____ Rue, Ave, bd, pl, ch... _____ Nom voie _____

CP _____ Ville _____

Tél. : _____ Portable : _____

Je souhaite recevoir des informations par SMS de la MAGE et ses partenaires oui non

E-mail : _____

Je souhaite recevoir des informations par mail de la MAGE et ses partenaires oui non

N° SS : _____ clé

Date de naissance _____ 1 9 _____ Dépt naissance _____ Localité : _____ Né(e) à l'étranger 1.2. SITUATION DE FAMILLE : Célibataire ; Veuf(ve) ; Marié(e) ; Divorcé(e) ; Séparé(e) ; Pacsé(e) ; Concubin(e) 1.3. SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE : Titulaire ; Stagiaire ; Contractuel(le) ; Vacataire ; Retraité(e)

Fonction et grade : _____ échelon _____ Discipline : _____

Etablissement et ville d'exercice : _____ Département : _____

Date d'entrée au Service de l'Éducation nationale, CNRS, ... : _____ (services auxiliaires compris)

1.4. COUVERTURE MUTUALISTE ANTÉRIEURE :

Avez-vous une "Mutuelle" précédemment : Non ; Oui laquelle ? _____ Date de radiation _____SECOND MEMBRE DU COUPLE. Souhaitez-vous le rattacher à la MAGE ? oui non

Continuer à remplir si oui

2.1. ÉTAT CIVIL : Mme M.

NOM naissance : _____

NOM marital : _____

1er PRÉNOM : _____

Date de naissance _____ Dépt naissance _____ Localité : _____ Né(e) à l'étranger

N° SS : _____ clé

2.2. SITUATION ACTUELLE :

• Est-il(elle) : Salarié(e) d'un organisme privé (employeur non public) ; Profession libérale ; Retraité(e) ; Chômeur(se) Sans profession ; Salarié(e) Educ. Nationale ; ou Autre administ. publique laquelle ? _____• Si salarié(e) d'une administration ou d'un organisme public, quelle est sa position : Stagiaire ; Titulaire ; Contractuel(le) ; Vacataire ; Retraité(e) ;

Fonction et grade : _____ échelon _____ Discipline : _____

Indice Nouveau Majoré (I.N.M.) (voir fiche de paye) : _____ Coefficient d'activité (travail à temps partiel ou à temps plein) : _____

Etablissement et ville d'exercice : _____ Département : _____

Date d'entrée au service de l'Etat : _____ (services auxiliaires compris)

2.3. COUVERTURE MUTUALISTE :

Adhérent(e) d'une "Mutuelle" NON OUI quel organisme ? : _____Les enfants sont-ils rattachés à la mutuelle du second membre du couple ? : OUI NON

(continuer au verso)

